

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Martine MIRANDE	à	André BERNOS

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Aracéli ETCHENIQUE, Jean-Pierre TERUEL

RAPPORT N°150409-09-FIN

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur LABARTHE indique que le budget annexe 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre de la sorte :

- Section de fonctionnement : 242 429.23 €
- Section d'investissement : 717 844.94 €

REÇU

le **21 AVR. 2015**

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE**

En section de fonctionnement, l'activité liée au contrôle de bon fonctionnement a repris ces dernières semaines avec La Lyonnaise des Eaux en lieu et place de la société Safège avec qui un contentieux a été engagé. La défection de la société Safège a eu pour conséquence de déséquilibrer le budget. Ainsi, nous sommes obligés au cours de l'exercice 2015 de compenser notre perte momentanée de recettes par le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

En termes de recettes, il est à noter que nous percevrons en 2015 les redevances liées aux contrôles de bon fonctionnement des installations de la Vallée d'Aspe.

En section d'investissement, les montants annoncés découlent essentiellement du programme de réhabilitation (700 000 €). Pour ce dispositif, le SPANC ne fait pas d'avance étant entendu que le versement des subventions auprès des usagers intervient après avoir perçu les financements de l'Agence de l'Eau.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget primitif 2015 du SPANC, arrêté aux chiffres ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2015

Suivent les signatures



Le Président

Daniel LACRAMPE

Affiché le 23/04/2015



REÇU

le 21 AVR. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE